

*formation initiale*

**Préparation à l'habilitation électrique catégories BS, BE Manœuvre**

BE Manœuvre : chargé d'intervention spécifique

BS : chargé d'intervention élémentaire

Programme de formation d'une durée de **14** heures.

**Rappel du contexte réglementaire**

L'article R4544-10 du Code du Travail, précise que « l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R4544-3.

L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué. »

**La Norme NF C18-510 et objectifs pédagogiques**

« Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique  
- Prévention du risque électrique ».

La norme propose des mesures de prévention en vue d'assurer d'assurer la sécurité des personnes, contre les dangers d'origine électrique, lorsqu'elles effectuent un effectuent un travail travail ou une intervention dans un environnement électrique.

**Participants**

Formation destinée aux personnes qui sont appelées à travailler dans un environnement électrique.

**Pré requis**

- Etre âgé de 18 ans minimum.
- Etre déclaré apte par la médecine du travail.
- Maîtrise de la langue française : lu, écrit, parlé, compté.
- Connaissances en électricité ou bonne expérience pratique professionnelle.
- Durée variable selon le niveau d'expérience des participants.

**Itinéraire et moyens pédagogiques**

Réalisée en alternant situations pratiques et séquences théoriques en salle de cours, cette formation fait appel à une pédagogie par objectifs.

Les apports théoriques sont réalisés via la diffusion de diaporamas, de séquences vidéo et/ou de travaux sur fiches.

Un livret de formation est remis à chaque participant.

Les apports pratiques sont réalisés sur les différents moyens matériels requis, avec utilisation des EPI et matériels de sécurité nécessaires.

Les apports théoriques et pratiques ainsi que les évaluations finales et/ou continues sont animés par des formateurs qualifiés.

		Savoir	Savoir-faire
<b>Module 1</b> <b>Thèmes communs</b>	Distinguer les grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations : courant alternatif et continu, intensité, tension, puissance...	X	
	Énoncer les effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.	X	
	Citer les noms et les limites des domaines de tension et reconnaître les matériels relevant des ouvrages ou des installations.	X	X
	Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.	X	X
	Connaître les principes de l'habilitation électrique : symboles, limites et formalisation.	X	X
	Lister les prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations.	X	
	Caractériser, identifier, contrôler et utiliser les équipements de protection collective.	X	X
	Mettre en œuvre le matériel et l'outillage approprié, connaître les risques liés à sa manipulation (échelles, outils à main...).	X	X
	Décrire et appliquer les procédures et consignes en cas d'incendie ou d'accident dans un environnement électrique.	X	X
	Évaluer le risque électrique, mettre en œuvre les mesures de prévention.	X	X
<b>Module 6</b> <b>Thèmes spécifiques aux manœuvres</b>	Identifier les matériels électriques dans leur environnement, reconnaître leurs caractéristiques et leur fonction.	X	X
	Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection individuelle.	X	X
	Connaître les limites de l'habilitation « BE » (manœuvres permises).	X	X
	Évaluer les risques liés aux manœuvres, mettre en place les mesures de prévention et appliquer les instructions de sécurité.	X	X
	Connaître les acteurs concernés par les manœuvres : chargé d'exploitation électrique et chargé de consignation.	X	X
Échanger les informations et les documents pertinents avec le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation.	X	X	
<b>Module 7</b> <b>Thèmes spécifiques BS intervention BT élémentaire</b>	Connaître les limites de l'habilitation symbole « BS ».	X	
	Échanger les informations et documents pertinents avec le chargé d'exploitation électrique.	X	X
	Identifier les matériels électriques dans leur environnement, reconnaître leurs caractéristiques et leur fonction.	X	X
	Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection individuelle.	X	X
	Mettre en sécurité un circuit : pré-identification, séparation, condamnation, VAT et remise sous tension.	X	X
	Appliquer les mesures de prévention lors d'une intervention BT élémentaire : préparer, organiser et mettre en œuvre.	X	X
	Mettre en œuvre les procédures de remplacement ou de raccordement et les instructions de sécurité associées.	X	X

**Evaluation finale des connaissances et savoir-faire**

- Présentation aux tests théorique et pratique permettant d'évaluer les savoirs et savoir-faire afin de délivrer un avis en vue de l'habilitation électrique par l'employeur.